

**Commune de PLASSAC-ROUFFIAC**  
**Compte-rendu**  
**Réunion du conseil municipal du 9/09/2020**

L'an deux mille vingt, le mercredi 9 septembre.

Le conseil municipal s'est tenu en session ordinaire, sous la présidence de Serge DAVID, le Maire.

**Présents** : Serge DAVID, Marie-Odile AURIAU, Daniel MAGNIER, Fabien LAGARDE, Damien AUDOUIN, Pascal COTTREAU, Alain LAPOUGE, Delphine LAURAIN, Isabelle ARNAUD, Marie-Christine LE TURDU

**Absent excusé** : Julien GAURIEAU (Pouvoir donné à Marie-Odile AURIAU)

Marie-Christine LE TURDU sera la secrétaire pour cette séance.

Mr le Maire ouvre la séance à 20H45.

**L'ordre du jour est le suivant :**

1. Décision modificative
2. Référents déchets auprès de Grand Angoulême
3. Référent suppléant ATD 16
4. Lutte contre le frelon asiatique
5. Tables et chaises pour la commune de Claix
6. Convention frais de fonctionnement école privée
7. Résiliation ligne fixe
8. Contrat de dératisation
9. Rétrocession au cimetière de Plassac
10. Elus référents Agriculture/alimentation auprès de Grand Angoulême
11. Livres de la bibliothèque
12. Location de la salle des fêtes
13. Questions et infos divers

**1 Décision modificative**

Concerne les subventions de fonctionnement aux associations pour un montant de 2€ détail ci-dessous :

Syndicat Mixte de la Fourrière : + 0.07 €

SILFA : + 0.92 €

Commune de Claix : + 0.03 €

CDC 4 B : + 0.49 €

Commune de La Couronne : + 0.49 €

**2. Référents déchets auprès de Grand Angoulême**

Serge DAVID : Titulaire

Marie-Odile AURIAU : suppléante

### **3. Référent suppléant ATD 16**

Marie-Odile AURIAU, suppléante

### **4. Lutte contre le frelon asiatique**

Reconduction de la délibération précédente, à savoir :

Contribution financière de la Mairie à hauteur de 50 % de la facture plafonnée à 100 €, le reste de la facture sera réglée par le demandeur.

### **5. Tables et chaises pour la commune de Claix**

La Mairie accepte que les 15 tables et 12 chaises prêtées à la Commune de Claix leur soient offertes.

Elles devront être sorties de l'actif et de l'inventaire.

### **6. Convention frais de fonctionnement école privée**

Une convention est acceptée entre la Mairie et l'école Notre Dame de La Couronne à savoir : 850 € pour un enfant en maternelle et 472 € pour un enfant en primaire.

Le règlement sera de 70% en janvier et 30% en juin à réception de la facture.

### **7. Résiliation ligne fixe**

Nous décidons de résilier la ligne fixe de l'école et de remettre en fonction celle de la salle des fêtes, avec numéros d'urgence et de certains adjoints.

### **8. Contrat de dératisation**

A la demande du Conseil Municipal, celui-ci sera renégocié auprès d'un prestataire.

### **9. Rétrocession au cimetière de Plassac**

Pour régulariser la concession 21 du cimetière de Plassac, le Conseil Municipal accepte la rétrocession du 1<sup>er</sup> concessionnaire à la commune pour qu'elle puisse être revendue et refuse de dédommager le 1<sup>er</sup> concessionnaire qui renonce à sa part.

### **10. Elus référents Agriculture/alimentation auprès de Grand Angoulême**

Isabelle ARNAUD – Titulaire

Delphine LAURAIN - Suppléante

### **11. Livres de la bibliothèque**

Une partie de ces livres sera donnée à l'association Kambavenir pour les enfants du Burkina Faso. Celle-ci se chargeant de faire sortir les livres du réseau et d'en faire l'inventaire.

### **12. Location de la salle des fêtes**

Les règles sanitaires liées au COVID-19 n'ont pas permis de louer la Salles de Fêtes depuis mars 2020 ce qui représente un manque à gagner pour la commune.

Monsieur le Maire souhaite continuer à louer la salle en spécifiant « que la vie doit continuer » et demande au Conseil Municipal de se prononcer pour la poursuite de la location.

Pour : 7 – contre 3 – 1 abstention

Afin de poursuivre la location :

- Il est demandé à Monsieur le Maire de se renseigner auprès de la Préfecture pour définir les responsabilités de chacun.

Selon les dernières directives des mesures sanitaires, le nombre de personnes serait de 77 au lieu 154.

Les consignes : distanciation, assise pour tous, pas de buffet, un sens de circulation, gel, port du masque lors des déplacements, pas d'activité festive (jeux, danses...)

Un temps de travail supplémentaire devra être prévu pour Percinda (pour le respect des normes sanitaires liées au COVID-19), celle-ci étant en charge du ménage et donc de la désinfection de la salle avant et après la location.

Un coût supplémentaire s'appliquera à la location.

### **13. Questions et infos divers**

Présentation du suivi du budget par Marie-Odile AURIAU suivant les opérations réalisées et les projets (ci-joints tableaux)

#### **Projet dépenses de fonctionnement**

- Avis favorable pour le devis d'achat de divers outillage pour équiper techniquement l'agent Jean-Paul.

Coût de l'opération 1 535,88 €, réalisé chez Charente Matériaux.

- Avis favorable pour le devis de location, REGIS LOC, d'une mini- pelle pour des travaux d'écoulement des eaux d'une parcelle située chez Ribot et pour refaire les allées intermédiaires du cimetière de Plassac pour un montant de 314.21€ et de la location d'une benne chez William Sabatier d'un montant de 366.60 € pour vider les encombrants.

Pour

- Avis favorable pour le devis de BRUNET concernant la réfection des luminaires de la Salle des Fêtes, cuisine incluse, pour un montant de 1 568.40 €

- Avis favorable pour la réfection de l'allée centrale du cimetière ainsi que l'agrandissement de l'ouverture de l'entrée pour un montant de 9 726.30 € (SLTP pour 8 739.30 € et DRAY pour 987 €)

- Avis favorable pour réfection de la voirie située aux Coffres de SLTP pour un montant de 8 568.57 € et à Rouffiac pour un montant de 8 024.83 €

- Avis favorable pour la remise en état du défibrillateur chez France DAE pour un montant de 375.60 €

- Avis favorable pour la formation de l'employé communal Jean-Paul concernant son attestation ACCUS chez ECF pour un montant de 711 €

#### **Projet dépenses d'investissement**

- Avis favorable pour création d'une ouverture de porte entre le secrétariat et l'ancienne école ainsi que la fermeture de deux accès chez DRAY pour un montant de 1 735 € ainsi que l'électricité chez BRUNET pour un montant de 1 276.80 €

Cet investissement non prévu au budget sera financé sur le reste à réaliser du compte 2131 « bâtiments Publics » d'un montant de 100 000 €

#### \* **Questions diverses**

##### \* Syndicat de la Fourrière à voir avec Delphine

Delphine était présente à l'Assemblée Générale

C'est une collectivité territoriale , avec une élection de 28 représentants.. La plus économique de la Charente.

Cet organisme aide à la campagne de stérilisation des chats errants.

Un arrêté municipal est pris concernant la divagation des animaux. Un affichage des différentes consignes se fera en Mairie. La commune dispose d'un lecteur de Puces électroniques chat/chien.

##### \* SDEG 16

Pascal COTTREAU était présent à cette réunion.

##### \* Divers

Le Grand Angoulême demande des transferts de compétences de notre commune sur diverses (voir avec serge)

La fibre est repoussée à fin 2022 à Plassac,

On peut trouver les informations sur le site « charente-numerique.fr »

La commune pourrait bénéficier d'une borne voiture électrique (3 500 € à la charge de la commune)

Faire un arrêté d'interdiction aux poids lourds sur la route de Bécheresse à Plassac

**La séance est levée à 0H30.**